



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCPE MONTAIGNE

Vendredi 7 novembre 2025 – 19h00

Espace Pierre Mendès France

9 route de Saint-Aubin, 33160 Saint-Médard-en-Jalles

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants
2. Présentation et vote du rapport moral
3. Présentation et vote du rapport financier
4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2025–2026
5. Présentation et vote du règlement intérieur
6. Élection des membres de la FCPE Montagne
7. Questions diverses

RAPPELS IMPORTANTS

- Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes.
- Il est possible de se faire représenter à l'Assemblée Générale à l'aide de la procuration ci-jointe.
- Les débats officiels ne peuvent porter que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La FCPE Montagne